



Procédure de qualification pour adultes Employé-e-s de commerce – formation de base et formation élargie

Qui peut acquérir le certificat fédéral de capacité (CFC) sans apprentissage?

Les adultes au bénéfice d'une activité pratique réussie dans le domaine commercial peuvent se présenter à l'examen de fin d'apprentissage. L'ordonnance sur la formation professionnelle règle les conditions d'admission particulières. L'art. 32 a la teneur suivante:

Si des qualifications ont été acquises par une personne dans un autre cadre que celui d'une filière de formation réglementée, cette personne devra justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans pour être admise à la procédure de qualification.

Quelles sont les conditions préalables à remplir?

La préparation à l'examen de fin d'apprentissage requiert en règle générale un travail personnel supplémentaire échelonné sur plusieurs années.

Pratique professionnelle

Au moment où vous êtes censé-e recevoir le certificat de capacité, vous devez pouvoir attester de cinq ans d'activité professionnelle pratique, dont au moins deux ans dans le domaine commercial. Le travail à temps partiel est pris en considération d'une manière proportionnelle. La décision incombe au service cantonal de formation professionnelle. Vous facilitez son travail en présentant votre activité professionnelle dans un dossier (portfolio).

Par ailleurs, vous devez connaître les objectifs du guide méthodique type et satisfaire à ses exigences. Voir la rubrique "Où obtenir les documents nécessaires?".

Connaissances théoriques

Vous devez connaître les objectifs de la partie scolaire et y satisfaire. Voir la rubrique "Où obtenir les documents nécessaires?".

Que faire avant de s'inscrire à l'examen de fin d'apprentissage?

Faites-vous une idée précise des exigences tant dans la partie école que dans la partie entreprise. Demandez-vous:

quelles connaissances et aptitudes vous devez encore acquérir ou approfondir dans la partie pratique professionnelle;

quelles branches théoriques étudier et combien de temps y consacrer;

si vous devez vous préparer au niveau formation de base ou au niveau formation élargie.

Pratique professionnelle

Posez-vous la question suivante:

Pouvez-vous assimiler dans l'entreprise les connaissances et aptitudes professionnelles qui vous font défaut?

Connaissances théoriques

Deux possibilités s'offrent à vous pour acquérir les connaissances professionnelles théoriques:

Vous suivez un cours de préparation à l'examen de fin d'apprentissage d'employé-e de commerce. Selon la formation préalable, il dure de un à trois ans.

Vous vous préparez en autodidacte. A cet effet, vous pouvez obtenir à l'école professionnelle la liste des manuels utiles. Si vous ne fréquentez pas l'enseignement professionnel, vous manquez des possibilités de contrôler vos connaissances et de les confronter aux exigences de l'examen.

Répondez aux questions suivantes:

Quelle possibilité de préparation vous convient?

Quand et où des cours de préparation peuvent-ils être suivis?

Quel est l'investissement en temps et en argent?

Quels sont au besoin les manuels recommandés pour la préparation en autodidacte?

Branche

L'examen de fin d'apprentissage d'employé-e de commerce comprend une partie générale et une partie spécifique à la branche. Les adultes ont intérêt à passer l'examen dans la branche "services et administration". Selon la branche choisie, il faut compter un investissement supplémentaire pour acquérir les connaissances spécifiques.

Répondez aux questions suivantes:

Dans quelle branche passer l'examen? (Voir la rubrique "Où obtenir les documents nécessaires?")

Cette branche offre-t-elle des cours de préparation?

Quand et où les cours ont-ils lieu?

Quel est l'investissement en temps et en argent?

La branche publie-t-elle un manuel pour la préparation en autodidacte?

De quoi devez-vous tenir compte lorsque vous vous inscrivez à l'examen final?

Modularisation

Il est possible d'avancer certaines parties de l'examen de fin d'apprentissage. Renseignez-vous auprès de l'école offrant des cours de préparation ou au service de la formation professionnelle.

Admission

Le service de la formation professionnelle de votre canton de domicile est compétent pour l'admission à la procédure de qualification. Demandez la formule officielle d'inscription. Le service de la formation professionnelle se prononce sur la base des documents soumis et décide de votre admission à la procédure de qualification. Tenez compte du fait que, dans certains cantons, une autorisation est requise pour commencer les cours de préparation.



Dispenses et/ou prise en compte des acquis

Les personnes qui disposent déjà d'acquis peuvent les voir pris en compte dans une certaine mesure (art. 4 de l'ordonnance sur la formation professionnelle). Les services de la formation professionnelle renseignent.

Certificats de langue et d'informatique

Les titulaires de certificats peuvent être dispensés de tout ou partie des examens dans les branches correspondantes. Le service de la formation professionnelle donne les informations nécessaires.

Inscription à l'examen

Les délais d'inscription et les taxes à payer sont régis par les cantons. L'inscription se fait généralement au mois d'octobre de l'année précédant la session d'examen.

Déroulement de l'examen

L'examen porte en principe sur toutes les branches de l'examen de fin d'apprentissage régulier conformément au règlement. Les notes d'école ne peuvent être prises en compte que si le cours de préparation d'une école accréditée a été fréquenté régulièrement. Des examens de remplacement sont possibles ou nécessaires selon le règlement d'examen.

Éléments d'examen: Formation élargie

Information, communication, administration (ICA)

Economie & Société (E&S) 1

Economie & Société (E&S) 2

Economie & Société (E&S) 3

Première langue nationale

Deuxième langue nationale

(première langue étrangère)

Anglais (deuxième langue étrangère)

Unité d'enseignement et travail autonome

Situation de travail et d'apprentissage

Unités de formation

Situations et cas pratiques professionnels

Situations professionnelles qui exigent des aptitudes de communication

Déroulement

Examen écrit et notes d'école*

Examen écrit

Examen écrit

Note d'école découlant des bulletins semestriels (si aucune note d'école ne peut être fournie, prise en compte de la note moyenne des E&S 1 et 2)

Examen écrit et oral + notes d'école*

Examen écrit et oral + notes d'école*

Examen écrit et oral + notes d'école*

Examen écrit de remplacement consistant en une étude de cas ouverte avec moyens auxiliaires

Examen oral de remplacement consistant en questions sur un dossier standardisé

Examen oral de remplacement consistant en une unité de formation avec présentation

Examen écrit, en partie spécifique à la branche

Examen oral spécifique à la branche

* Si aucune note d'école ne peut être fournie, seule la note de l'examen compte.



Eléments d'examen: Formation de base	Déroulement
Information, communication, administration (ICA) 1	Examen écrit
Information, communication, administration (ICA) 2	Note d'école découlant des bulletins semestriels (si aucune note d'école ne peut être fournie, la note ICA 1 compte double)
Economie & Société (E&S) 1	Examen écrit
Economie & Société (E&S) 2	Examen écrit et note d'école*
Première langue nationale	Examen écrit et oral + notes d'école*
Deuxième langue nationale ou anglais (première langue étrangère)	Examen écrit et oral + notes d'école*
Unités d'enseignement	Examen écrit de remplacement consistant en une étude de cas ouverte avec moyens auxiliaires
Situations de travail et d'apprentissage	Examen oral de remplacement consistant en questions sur un dossier standardisé
Unités de formation	Examen oral de remplacement consistant en une unité de formation avec présentation
Situations et cas pratiques professionnels	Examen écrit en partie spécifique à la branche
Situations professionnelles qui exigent des aptitudes de communication	Examen oral spécifique à la branche

* Si aucune note d'école ne peut être fournie, seule la note de l'examen compte.

Que se passe-t-il si vous avez réussi l'examen final?

Si vous avez réussi l'examen, vous recevez le certificat fédéral de capacité (CFC). Vous êtes autorisé-e à porter le titre légalement protégé d'"employé-e de commerce qualifié-e, formation de base" ou d'"employé-e de commerce qualifié-e, formation élargie".

Où obtenir les documents nécessaires?

Branches de formation et d'examen accréditées: vue d'ensemble sur le site www.rkg.ch.
 Guide méthodique type: à commander au secrétariat compétent; l'adresse figure dans la liste des branches de formation et d'examen accréditées: voir site www.rkg.ch.
 Programme d'enseignement: adresser les demandes aux écoles offrant des cours de préparation.

Où obtenir les directives?

Vous pouvez obtenir les directives sur la procédure de qualification des adultes sur le site www.rkg.ch

Où obtenir renseignements et conseils?

Lorsque vous aurez décidé de saisir la chance d'obtenir le certificat fédéral de capacité, vous vous adresserez au service de la formation professionnelle de votre canton. Vous en trouverez l'adresse sous www.ofp.formationprof.ch



Liste de contrôle personnelle pour la préparation à l'examen de fin d'apprentissage

- Est-ce que j'aurai, au moment de l'examen, une pratique professionnelle de cinq ans?
- Est-ce que je maîtriserai, au moment de l'examen, les objectifs de la partie entreprise?
- Est-ce que je maîtriserai, au moment de l'examen, les objectifs de la partie école?
- Suis-je dûment informé-e au sujet des exigences à l'examen, tant dans la partie entreprise que dans la partie école?
- Est-ce que je connais les possibilités de préparation pour les parties école, entreprise et spécifique à la branche?
- Suis-je informé-e au sujet de l'investissement que la préparation représente en temps et en argent?
- Est-ce que l'entreprise soutient mon projet?
- Est-ce que je sais comment se règle l'admission dans mon canton de domicile?
- Est-il, le cas échéant, possible de prendre en compte les acquis?
- Est-ce que je sais comment la procédure de prise en compte des acquis est réglée dans mon canton de domicile?
- Est-ce que je sais où et quand je dois m'inscrire à l'examen de fin d'apprentissage?

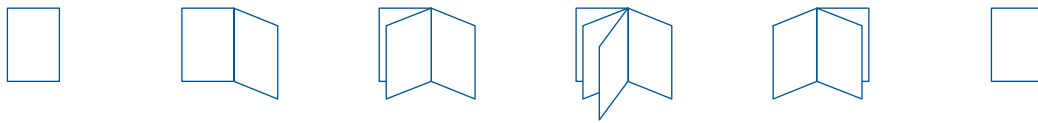
Autres aide-mémoire à propos des procédures de qualification

Aide-mémoire 06, Procédure de qualification pour adultes sans formation professionnelle initiale

Les autres aide-mémoire (N° 12, N° 13, N° 14) font partie intégrante du «Manuel pour expertes et experts aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale».

www.pq.formationprof.ch





Aide-mémoire 06.1

**Procédure de qualification pour adultes,
Employé-e-s de commerce – formation de base et formation élargie
www.am.formationprof.ch**

Edition février 2012

© CSFO Berne

La reproduction intégrale ou partielle à des fins non lucratives est autorisée, y compris le stockage et l'utilisation sur des supports de données optiques et électroniques, moyennant l'indication de la source.

CSFO | Maison des cantons | Speichergasse 6 | Case postale 583 | 3000 Berne 7
Téléphone 031 320 29 00 | Fax 031 320 29 01 | formationprof@csfo.ch

www.formationprof.ch